

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, LINE LAPORTE, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Montcalm qui a eu lieu le 20 mars 2018 à la salle du conseil au 1540 rue Albert, Sainte-Julienne, a été adopté le règlement numéro 480-2018 de la MRC de Montcalm décrétant une réserve financière pour l'élection du préfet au suffrage universel à la MRC de Montcalm et abrogeant le règlement 440-2015.

Le règlement 480-2018 entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation aux bureaux des dix (10) municipalités de la MRC de Montcalm et au bureau de la MRC.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 14^e jour du mois d'août 2018 de l'an deux mille dix-huit.



LINE LAPORTE

Directrice générale et secrétaire-trésorière

